

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
1^{er} février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} février à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

PRESENTS : BON Cathy, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GAY Evelyne, GRENIER Sandrine, LAPIERRE Laurence, REGAD Liliane, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, DEFFONTAINE Bernard, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, PROST Marcel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, SOUFALIS Stéphane, VANDEL Pierre-Albert, VANINI Jean-Michel.
EXCUSE AVEC POUVOIR : M. GODIN François (pouvoir à E. GAY).
ABSENTE : Mme BOUTERAON Elisabeth.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.
L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Michel VANINI.

M. le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
- Ouverture de crédits 2017 pour le budget annexe « Espace des Mondes Polaires »
Le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération n° 2017/001 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 14 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE**, avec 19 voix pour et une abstention, le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Abstention : Mme Cathy BON.

Délibération n° 2017/002 : Hommage à Jean-Christophe VICTOR

M. le Président déclare que c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Jean-Christophe Victor le 28 décembre 2016.

Ethnologue, journaliste, il était à l'origine du projet de l'Espace des Mondes Polaires, premier centre culturel français consacré aux pôles dans le haut Jura, région d'enfance de son père le célèbre explorateur Paul-Emile Victor.

Jean-Christophe Victor était un homme passionné, voyageur inlassable, conférencier et enseignant, il animait des séminaires de formation dans des universités ou des entreprises à travers le monde, avec l'envie, héritée de son père, de transmettre à son tour au plus grand nombre.

Créateur de l'émission « Le Dessous des cartes » diffusée sur Arte depuis vingt-cinq ans, il venait de publier un atlas sur l'Asie en collaboration avec les éditions Tallandier et dirigeait le laboratoire de recherche appliquée en géopolitique et de prospective, le Lépac.

L'Espace des Mondes Polaires était un projet qui lui tenait beaucoup à cœur, il était présent à chaque étape, comme ce fut le cas la dernière fois, le 9 décembre, à l'occasion du voyage de presse organisé à l'Espace des Mondes Polaires.

M. le Président renouvelle à sa famille et à ses proches les plus sincères condoléances de la Communauté de communes.

Arrivée de M. Jean-Sébastien LACROIX.

Le Bureau communautaire, qui s'est réuni le 18 janvier dernier, propose de donner le nom de Jean-Christophe VICTOR à l'auditorium de l'Espace des Mondes Polaires.

Après en avoir débattu, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de baptiser l'auditorium de l'Espace des Mondes Polaires au nom de Jean-Christophe VICTOR ;
- d'effectuer un don de 1000 € à l'association « SOS Méditerranée » selon les souhaits de la famille de Jean-Christophe VICTOR ;
- de soutenir l'émission « Le Dessous des Cartes », qui risque de disparaître de l'antenne d'Arte, en adressant une motion à la Direction de la chaîne.

Délibération n° 2017/003 : Espace des Mondes Polaires – tarif pour la location de patins à l'année

Arrivée de M. Sébastien BENOIT-GUYOD.

M. le Président rappelle que les tarifs d'entrée à l'Espace des Mondes Polaires ont été adoptés par délibération n°2016/119 en date du 14 décembre 2016.

Les premiers jours d'exploitation de la patinoire laissent apparaître la demande des clients de pouvoir louer des patins à l'année lorsqu'ils achètent un abonnement annuel à la patinoire. Il convient donc, si le Conseil est d'accord, d'établir un nouveau tarif correspondant à cette demande.

Après en avoir débattu, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité

- un tarif de location annuelle d'une paire de patins à 30,00 € pour la patinoire de l'Espace des Mondes Polaires ;
- un tarif de location d'une paire de patins à la séance à 5 € sur le lac des Rousses.

Délibération n° 2017/004 : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale

M. le Président rappelle à l'assemblée que le Parc naturel régional du Haut-Jura a arrêté, par délibération en date du 17 septembre 2016, le projet de SCOT du Haut-Jura. Les élus communautaires

ont bénéficié d'une présentation de ce projet le 14 décembre dernier, en préambule de la séance du Conseil de communauté.

Il convient maintenant de faire connaître au PNR l'avis de la CCSR sur ce projet.

M. le Président donne la parole à Mme Evelyne GAY, déléguée communautaire en charge du SCOT, qui présente le projet d'avis soumis à l'approbation de l'assemblée.

« En matière de développement économique, le SCOT a bien intégré les zones d'activités qui sont inscrites dans les PLU des communes de la Station. Ces zones seront probablement remplies dans un délai court, notamment aux Rousses (à l'exception de la zone d'activités de La Doye). Les possibilités d'extension de ces zones proposées dans le cadre du SCOT restent relativement limitées (environ 3 ha). Il ne faudrait donc pas que la Station des Rousses soit bloquée dans son développement économique et dans sa capacité d'accueil de nouvelles entreprises.

Concernant l'activité touristique, le recensement des UTN (Unités Touristiques Nouvelles) dit de Massif a déjà fait l'objet d'échanges entre la CCSR et le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Sur le territoire de la Station des Rousses, deux projets ont été identifiés :

- *Création d'une offre d'hôtellerie de plein air aux Rousses. Ce projet est en cours d'étude. Il porterait sur une surface maximale de 8 hectares situés à proximité du Fort des Rousses. L'objectif est d'offrir à la clientèle touristique une offre d'hébergement type HLL plutôt haut de gamme, sachant que cette offre est inexistante sur la Station des Rousses. La CCSR est particulièrement attentive à l'intégration paysagère de ce projet, en raison de sa proximité avec un haut lieu du patrimoine (Le Fort des Rousses) et des attentes de la clientèle.*
- *Restructuration du domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes. Après confirmation des services de la DDT, il s'avère que le projet de création de pistes de ski alpin en site vierge dans le cadre de cette opération n'est pas soumis à UTN car la surface est inférieure à 4 hectares. Néanmoins, le bâtiment d'une surface de 870 m² qui sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage suisse sur le secteur français des Dappes serait considéré comme une UTN départementale. »*

Mme Evelyne GAY explique que la volonté du SCOT est de privilégier l'implantation des entreprises et services dans les villes afin de ne pas les perdre. L'extension des zones d'activités existantes sur la station est toutefois autorisée, dans la limite de 3,5 hectares. Il est également possible d'implanter des entreprises dans les « dents creuses » des villages sans impacter le quota attribué à la station au titre des extensions. Par ailleurs, le SCOT peut être révisé.

A propos de l'hôtellerie de plein air, Mme Evelyne GAY pense qu'il est opportun d'indiquer dans l'avis transmis au PNR que le projet devrait être réalisé en plusieurs phases.

Enfin, M. Jean-Sébastien LACROIX souhaite que la notion de site vierge, qui ne correspond pas à la réalité, soit retirée du texte concernant la restructuration du domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faut plutôt parler de « zone naturelle ski » comme le fait le PLU de Prémanon.

Arrivée de M. Stéphane SOUFALIS.

M. le Président explique que cet avis sera transmis à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver l'avis sur le projet de SCOT proposé par Mme Evelyne GAY ;
- de le transmettre au Parc naturel régional du Haut-Jura en y intégrant les remarques formulées par les conseillers communautaires.

Délibération n° 2017/005 : Mise à disposition des collections du musée Paul-Emile Victor appartenant à la Commune de Prémanon

M. le Président explique qu'un certain nombre d'objets de collection actuellement exposés dans le musée Paul-Emile Victor et qui seront présentés dans l'exposition permanente de l'Espace des Mondes Polaires, appartiennent à la Commune de Prémanon. Il y a ainsi lieu de clarifier le statut de ces collections.

La Commune de Prémanon propose de les mettre à disposition de la CCSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition des collections du musée Paul-Emile Victor appartenant à la Commune de Prémanon au profit du nouveau musée des mondes polaires ;
- d'autoriser le Président de la CCSR à conclure une convention avec la Commune de Prémanon afin d'encadrer cette mise à disposition qui sera effectuée à titre gracieux sur une période de 10 ans.

Délibération n° 2017/006 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs

M. le Président explique que les services de la CCSR ont travaillé à la rédaction d'un avenant à la convention d'objectifs signée le 31 décembre 2015 avec la SAEM SOGESTAR. Cet avenant a notamment pour objet de prendre en compte les conséquences de la reprise en gestion directe par la CCSR du point d'information de Prémanon situé au sein de l'Espace des Mondes Polaires.

M. Laurent RICHARD explique que cet avenant porte essentiellement sur 2 points :

1. les missions d'intérêt général (office de tourisme)

Le montant de la diminution de la subvention s'élève à 7 733 €. Il correspond aux dépenses de fonctionnement qui seront dorénavant prises en charge directement par la CCSR en raison du transfert du point info à l'Espace des Mondes Polaires.

2. Concernant les activités commerciales

La CCSR supportant des charges de personnel et de fonctionnement liées à la vente des produits de la SAEM SOGESTAR au sein du point info de l'Espace des Mondes Polaires, il est prévu qu'elle perçoive une commission de 10% sur le montant HT des ventes réalisées (sauf pour les produits et activités CCSR).

Après avoir pris connaissance de l'avenant et après en avoir débattu, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
- d'autoriser le Président de la CCSR à signer cet avenant.

Délibération n° 2017/007 : Extension et aménagement paysager de la zone d'activités de Tréchaumont

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la CCSR, par délibération en date du 29 juin 2016, a approuvé le projet d'aménagement de la zone d'activités de Tréchaumont à Lamoura. L'objectif est de pouvoir créer 6 ou 7 lots d'une taille modeste (environ 1000 m²) afin de pouvoir installer des entreprises artisanales qui en ont récemment manifesté le souhait.

Le cabinet COLIN a transmis un plan d'aménagement de la zone et un programme de travaux, accompagnés d'un bilan financier estimatif qui se présente de la manière suivante :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Travaux	269 540,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (6% du montant des travaux)	16 172,40 €
Etude loi sur l'eau	2 560,00 €
Etude géotechniques et hydrogéologiques	3 470,00 €
Etude de faisabilité	1 500,00 €
Acquisitions foncières	3 090,00 €
Travaux fonciers (bornages périmétriques, permis d'aménager, piquetage et bornage des lots, division foncière)	7 445,00 €
Aléas et divers env.10%	30 000,00 €
Total	333 777,40 €

Une note de présentation du projet accompagnée d'un planning prévisionnel de l'opération est jointe à la note de synthèse.

M. Francis LESEUR explique que 4 entreprises ont manifesté le souhait de s'implanter sur la zone d'activités de Tréchaumont. Si on prend le coût de l'opération (tel que présenté ci-dessus) diminué de la potentielle subvention DETR, le prix de vente des terrains s'élèverait à environ 31 € HT le m² (sur une base 7 lots de 1000 m²) M. Francis LESEUR explique que ce prix, qui permettrait à la CCSR de réaliser une « opération blanche », semble acceptable aux yeux des entreprises interrogées. Il ne faut cependant pas croire que l'équilibre financier sera atteint immédiatement car tous les lots ne seront pas vendus dans les 18 mois.

Après en avoir débattu, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement de la zone d'activité de Tréchaumont à Lamoura ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé à 333 777,40 € HT ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût HT	Etat au titre de la DETR	Communauté de communes
100%	35%	65 %
333 777,40 €	116 822,10 €	216 955.30 €

- de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 116 822,10 € ;
- de s'engager à réaliser l'opération dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 – opération 78.

Délibération n° 2017/008 : Demandes de subvention pour l'exercice 2017

M. le Président informe les membres du conseil que deux demandes de subvention sont parvenues à la Communauté de communes pour des manifestations sportives, à savoir :

- l'édition 2017 de la Traversée du Massacre ;
- Tour du Jura cycliste 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer :

- une subvention de 1500 € au Ski club de Prémanon pour l'organisation de la Traversée du Massacre 2017. Par ailleurs, la CCSR offrira 15 entrées gratuites à l'Espace des Mondes Polaires (billets duo) aux organisateurs de la Traversée du Massacre dans le cadre d'un partenariat de communication ;
- une subvention de 5000 € au Comité d'organisation du Tour du Jura cycliste pour l'étape Dole – Station des Rousses en mai 2017, sous réserve que l'arrivée ne se déroule pas à la Serra mais au centre d'un des villages de la station.

Délibération n° 2017/009 : Ecole de musique de Bois d'Amont

M. le Président explique qu'il a rencontré M. Patrick TEULIE, le directeur de l'école de musique de Bois d'Amont, en présence de Mme Evelyne GAY. A cette occasion, M. Patrick TEULIE a présenté les conclusions d'une étude réalisée par un organisme spécialisé sur la gestion sociale de l'école de musique.

Mme Evelyne GAY rappelle à l'assemblée que l'Ecole de Bois d'Amont accueille plus d'élèves des Rousses que de Bois d'Amont. En raison du désengagement d'un certain nombre de bénévoles qui se sont épuisés à la tâche, cette institution connaît des difficultés dans la gestion sociale de son personnel, notamment pour l'établissement des feuilles de paie des professeurs qui dépendent d'une convention collective bien particulière.

La Fédération Musicale de Franche-Comté (FMFC) a été interpellée à ce sujet par plusieurs écoles de musique de la région. Elle a donc demandé à un organisme spécialisé d'examiner les pistes pour soulager les écoles de musiques, et notamment les possibilités de mutualisation de l'emploi des enseignants ou plus simplement d'externalisation des feuilles de paie.

Pour l'Ecole de musique de Bois d'Amont, l'externalisation des feuilles de paie coûterait 12 € par feuille de paie et par mois, soit 48 € pour 4 professeurs, somme à laquelle il faut ajouter 7,5 € de frais mensuel, soit au total 666 € par an.

Par ailleurs, l'Ecole de musique de Bois d'Amont espère être reprise par la CCSR afin de devenir intercommunale.

M. le Président répond que l'Ecole de musique intercommunale n'est pas encore prête et que la participation de la CCSR sur les feuilles de paie est un premier pas.

M. Nolwenn MARCHAND déclare qu'il s'agit d'un pansement. La CCSR pourrait avancer plus vite sur ce projet, et pourquoi pas à l'échelle cantonale.

M. le Président pense qu'il faut plutôt avancer à l'échelle intercommunale.

M. Stéphane SOUFALIS souhaite savoir s'il y a une vraie volonté d'une école de musique à l'échelle intercommunale.

Mme Evelyne GAY informe les conseillers que le budget annuel de l'Ecole de musique de Bois d'Amont s'élève à 50 000 €, alors que celui de l'Ecole de musique d'ARCADE est de 140 000 € (sans compter les classes orchestre).

M. Jean-Michel VANINI déclare qu'il est important de ne pas casser le bénévolat en élargissant trop le territoire. Il est dans doute pertinent de rester « local », c'est-à-dire au niveau de la Station des Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'accorder une subvention forfaitaire de 700 € à l'Ecole de musique de Bois d'Amont pour l'externalisation des feuilles de paie des professeurs pendant un an ;
- de modifier la définition de l'intérêt communautaire pour inscrire le « soutien aux écoles de musique d'intérêt communautaire (école de musique de Bois d'Amont) » dans les activités et équipements sportifs et culturels présentant un intérêt communautaire. La version consolidée de la définition de l'intérêt communautaire est jointe en annexe à la présente délibération.

Délibération n° 2017/010 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 6 mai 2014 et du 9 décembre 2015 donnant délégation d'attributions au Président,
Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : AXSE prix TTC : 2 036,42 €
- Contrat : habillage du mur du musée de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : STUDIO LUDO prix TTC : 21 768,00 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : CARTHOTEQUE-EGG prix TTC : 1 067,30 €
- Contrat : achat de droit vidéo et sons pour le musée de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : POLES D'IMAGES prix TTC : 20 108,00 €
- Contrat : signalétique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : STUDIO LUDO prix TTC : 13 717,80 €
- Contrat : fournitures de bureau pour l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : LYRECO FRANCE SAS prix TTC : 1 026,42 €
- Contrat : campagne d'affichage pour l'ouverture de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : CLEAR CHANNEL prix TTC : 10 728,40 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : ADRS prix TTC : 4 708,20 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : CEDATEC prix TTC : 2 559,84 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : CLAYRE & EEF prix TTC : 1 473,43€
- Contrat : lames pour la surfaceuse de la patinoire
Cocontractant : MOUNTAIN WORKER prix TTC : 1 500,84 €
- Contrat : catalogue enrichi de l'exposition permanente
Cocontractant : KOLZA prix TTC : 10 550,00 €
- Contrat : ordinateur pour l'administrateur de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : XEFI SAINT CLAUDE prix TTC : 2 151,00 €
- Contrat : licences Microsoft Office pour l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : XEFI SAINT CLAUDE prix TTC : 3 434,40 €
- Contrat : 10 000 litres de fioul pour le Fort des Rousses
Cocontractant : THEVENIN DUCROT prix TTC : 7 168,32 €
- Contrat : création des carnets découverte pour la visite du musée de l'EMP
Cocontractant : ROMAN CHARPENTIER prix TTC : 6 300,00 €
- Contrat : films pour le musée de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : DROLE DE TRAME prix TTC : 1 080,00 €
- Contrat : achat de chaises pour l'accueil de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : MANUTAN COLLECTIVITES prix TTC : 2 221,56 €
- Contrat : achat de tickets restaurant pour le premier trimestre 2017
Cocontractant : NATIXIS prix TTC : 2 940,00 €
- Contrat : avenant 06 – LOT 01 – TERRASSEMENT
Cocontractant : DI LENA & CO prix TTC : 17 153,08 €
- Contrat : avenant 18 – LOT 02 – GROS ŒUVRE / MACONNERIE

Cocontractant : SAS CAMPENON VERAZZI	prix TTC : 0,00 €
- Contrat : avenant 04 – LOT 05 – COUVERTURE	
Cocontractant : BOURGOGNE COUVERTURE	prix TTC : 9 270,78 €
- Contrat : avenant 05 – LOT 05 – COUVERTURE	
Cocontractant : BOURGOGNE COUVERTURE	prix TTC : 22 038,96 €
- Contrat : avenant 08 – LOT 06 – METALLERIE	
Cocontractant : DUCROT	prix TTC : 8 892,00 €
- Contrat : avenant 09 – LOT 06 - METALLERIE	
Cocontractant : DUCROT	prix TTC : 2 340,00 €
- Contrat : avenant 01 – LOT 08 – PORTES AUTOMATIQUES	
Cocontractant : COPAS SYSTEMES	prix TTC : 0,00 €
- Contrat : avenant 04 – LOT 10 – MENUISERIES BOIS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 22 800,00 €
- Contrat : avenant 05 – LOT 10 – MENUISERIES BOIS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : - 750,00 €
- Contrat : avenant 06 – LOT 10 – MENUISERIES BOIS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 672,00 €
- Contrat : avenant 07 – LOT 10 – MENUISERIES BOIS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 1 260,00 €
- Contrat : avenant 08 – LOT 10 – MENUISERIES BOIS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 414,00 €
- Contrat : avenant 29 – LOT 12 – DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE	
Cocontractant : REVERCHON	prix TTC : 762,00 €
- Contrat : avenant 30 – LOT 12 – DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE	
Cocontractant : REVERCHON	prix TTC : 2 513,28 €
- Contrat : avenant 03 – LOT 13 – FAUX PLAFONDS	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 841,81 €
- Contrat : avenant 02 – LOT 14 – PLAFONDS TENDUS	
Cocontractant : NORMALU	prix TTC : - 2 949,49 €
- Contrat : avenant 04 – LOT 18 – PLOMBERIE	
Cocontractant : NOUVEAU	prix TTC : - 694,66 €
- Contrat : avenant 05 – LOT 19 – CHAUFFAGE	
Cocontractant : NOUVEAU	prix TTC : 2 068,18 €
- Contrat : avenant 03 – LOT 21 – FORAGE GEOTHERMIQUE	
Cocontractant : MANNFOR	prix TTC : 0,00 €
- Contrat : avenant 02 – LOT 22 – ELECTRICITE COURANTS FORTS	
Cocontractant : SAS SCEB	prix TTC : 7 822,86 €
- Contrat : avenant 02 – LOT 23 – ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	
Cocontractant : SAS SCEB	prix TTC : - 22 973,56 €
- Contrat : avenant 03 – LOT 26 – MOBILIER URBAIN	
Cocontractant : SJE	prix TTC : 44 318,64 €
- Contrat : avenant 04 – LOT 26 – MOBILIER URBAIN	
Cocontractant : SJE	prix TTC : 0,00 €
- Contrat : avenant 02 – LOT 29 – MOBILIER BOIS EXTERIEUR	
Cocontractant : TARVEL	prix TTC : 7 351,87 €
- Contrat : avenant 02 – LOT 32 – EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS INTERACTIFS	
Cocontractant : AXIANS	prix TTC : 923,40 €
- Contrat : avenant 01 – LOT 35 – BILLETTERIE BOUTIQUE / CONTRÔLE D'ACCES	
Cocontractant : IREC	prix TTC : - 4 716,00 €

M. Michel PUILLET demande à quels travaux correspond la somme de 44 318,64 € attribuée par avenant à SJE (lot 26 Espace des Mondes Polaires).

M. Laurent RICHARD explique qu'il s'agit de la réalisation d'un plateau traversant devant l'Espace des Mondes Polaires, au croisement de la rue des Maquisards et de la rue de la Croix de la Teppe à Prémanon.

M. Michel PUILLET estime que cette dépense non prévue est élevée et regrette qu'elle n'ait pas été débattue au sein du conseil.

Questions diverses

- **Espace des Mondes Polaires – point financier en investissement et en fonctionnement**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de faire un point sur les finances de l'Espace des Mondes Polaires, en investissement (travaux en cours) et en fonctionnement (projection du compte administratif 2016). Il donne la parole à M. Guillaume GARCIN qui explique que le budget d'investissement fait apparaître, à ce jour, un dépassement de 0,7% par rapport à l'enveloppe prévisionnelle votée par le conseil en 2014, ce qui correspond à 80 000 €. Les chiffres définitifs ne sont pas arrêtés, les travaux n'étant pas terminés.

M. Guillaume GARCIN expose ensuite les résultats du budget de fonctionnement 2016. Les dépenses ont également été bien maîtrisées, le déficit prévisionnel ayant été réduit à 180 000 € alors qu'il était inscrit à hauteur de 305 000 € sur le budget primitif.

- **Délibération n° 2017/011 : Ouverture de crédits 2017 pour le budget annexe « Espace des Mondes Polaires »**

Monsieur le Président explique que les dépenses liées à la mise en fonctionnement de l'Espace des Mondes Polaires sont concentrées sur ce début d'année 2017 et interviennent avant le vote du budget primitif. Il y a ainsi lieu d'ouvrir des crédits qui seront repris au budget primitif 2017 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'ouvrir 28 296,00 € de crédits sur l'article 2032 « Frais de recherche et de développement », chapitre 20 de la section d'investissement du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » ;
- d'ouvrir 31 904,40 € de crédits sur l'article 2051 « Concessions et droits similaires », chapitre 20 de la section d'investissement du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » ;
- ouvrir 33 864,90 € de crédits sur l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », chapitre 21 de la section d'investissement du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » ;
- ouvrir 7 143,36 € de crédits sur l'article 2184 « Mobilier », chapitre 21 de la section d'investissement du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » ;
- dire que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2017 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires ».

- **Projet d'hébergement touristique au centre-village de Prémanon**

M. Nolwenn MARCHAND explique que VVF Val Mont Fier a la volonté d'augmenter sa capacité d'accueil de 100 lits. Mais cette extension n'est pas possible à proximité du centre de vacances actuel.

La Commune de Prémanon a indiqué à VVF qu'il y a un terrain disponible à côté de l'EMP. VVF s'est rapproché de la SEMCODA qui est un investisseur potentiel, prêt à réaliser l'investissement. La SEMCODA a fait travailler un architecte qui a présenté un premier projet de 15 chalets. VVF a mentionné le souhait de disposer de 20 chalets, standing 3 ***, type Loge du Jura.

VVF est prêt à payer un loyer annuel qui couvrirait une bonne partie de l'investissement supporté par la SEMCODA. Le delta n'est pas très important. Toutefois, la Commune de Prémanon a besoin d'une recette pour le foncier qu'elle mettrait à disposition du projet.

M. Nolwenn MARCHAND pense qu'il serait bien que la CCSR participe au projet, vu sa vocation touristique et l'intérêt qu'il présente :

- augmentation du nombre de lits touristiques de la station

- qualité des hébergements
- apport d'une clientèle à l'EMP
- dynamisation des commerces du centre village

Une réunion de travail est programmée fin février pour affiner les chiffres.

Mme Evelyne GAY pense que ce projet pourrait être concurrentiel avec le projet d'hôtellerie de plein air envisagé aux Rousses.

M. Nolwenn MARCHAND répond que ce projet pourrait certes être vu comme concurrentiel, mais qu'il pourrait aussi être un modèle pour celui des Rousses.

M. Jean-Sébastien LACROIX souhaite savoir comment la CCSR pourrait intervenir.

M. Nolwenn MARCHAND explique que c'est une question à discuter. Il ne faut en effet pas que la CCSR intervienne sur les 20% que l'on peut mobiliser en subventions. Un rachat du foncier pourrait ainsi être une option.

M. Jean-Sébastien LACROIX pense que si c'est le montage retenu alors il faudra garder la même manière de procéder pour les autres projets.

M. Laurent RICHARD rappelle que depuis qu'il est directeur de la CCSR, c'est la première fois que des opérateurs économiques viennent voir la collectivité. Selon lui, créer 100 lits haut de gamme avec un risque limité est en effet une opportunité.

M. Pierre-Albert VANDEL pense que la rentabilité se fait aussi en termes de taxe de séjour, de taxe d'habitation et de taxes foncières. Il faut ainsi caler les emprunts sur ces recettes pour ne pas endetter la CCSR.

M. Francis LESEUR pense qu'il s'agit d'un beau projet qui mérite d'être défendu.

- **Bulletin d'information communautaire**

M. Anthony RENOU explique que la commission « communication » s'est réunie début janvier et a avancé sur le projet de bulletin communautaire qui revêtira la forme suivante :

Format : 21x21 cm. 7 000 exemplaires. Seul coût à la charge de la CCSR : la distribution. Présentation des actions réalisées, en cours et en projet. Un appel est lancé aux bonnes volontés pour la rédaction des articles.

Prochaine réunion : le 7 février à 18h.

- **Compte-rendu de la commission « activités de neige » du 26 janvier 2017**

M. Nolwenn MARCHAND fait le compte-rendu de la réunion :

- ✓ Mondial de la raquette

C'est un gros évènement autour de la raquette qui est proposé à la Station des Rousses par M. KAM, créateur et organisateur de la Grande Odyssée. Pour la collectivité, il s'agit avant tout d'un investissement marketing et communication. Le financement de cette manifestation est partagé en 3 parts :

- Les participants pour 1/3
- La ou les collectivités pour 1/3
- Les sponsors et partenaires privés pour 1/3

C'est une opération qui se prévoit sur plusieurs années et dont le coût s'élève à environ 200 000 €. La CCSR devrait donc prendre en charge 70 000 € par an.

M. KAM est également l'organisateur de l'Euro nordic walk qui est consacrée à la marche nordique et qui a rassemblé 4000 participants dans le Vercors en 2016.

Pour Nolwenn MARCHAND, la question est de savoir si la raquette est en adéquation avec l'image de la Station des Rousses. Il faudra en débattre lors de la prochaine commission « activités de neige », sachant que M. KAM attend une décision de la CCSR en mars 2017 afin de pouvoir envisager une première édition en mars 2018.

- ✓ Bilan des vacances de Noël
 - Ski nordique au Stade des Tuffes

Le bilan est positif, avec une belle fréquentation tout au long des vacances et une satisfaction de la clientèle locale. 2 événements « grand public » sont organisés les 16 et 23 février sur le Stade des Tuffes par la SOGESTAR

- Patinage sur les lacs

La mise en place d'un service de location de patins au lac des Rousses par la SOGESTAR a été très appréciée et a rencontré un beau succès populaire. Il y avait une belle ambiance pour cette activité qui mériterait d'être reconduite à l'avenir en cas de manque de neige et de météo propice. Mais il faudra sans doute mieux l'organiser et pouvoir pour cela disposer d'un stock de patins adapté.

- ✓ Chiens de traîneaux

M. Nolwenn MARCHAND explique qu'il existe un projet sur le site de la Vallée des Rennes. 2 ou 3 mushers sont intéressés pour prendre la suite d'Alexandre BEGRAND et développer une offre d'activité « chiens de traîneaux » qui pourrait être en synergie avec l'Espace des Mondes Polaires. Il y a donc des discussions en cours sur les tracés, le damage, la sécurité Le problème principal reste l'accès du haut de la Sambine par les attelages.

- ✓ Zones ludiques

La zone ludique des Marmousets sera abordée lors d'une prochaine commission « activités de neige », avec l'objectif notamment d'améliorer l'accueil au niveau de la salle polyvalente de Bois d'Amont.

La commission a également évoqué la zone de l'Omnibus et la piste du Tour du Fort qui pourrait être éclairée, ce qui renforcerait l'attractivité de ce secteur dans une logique de pôle d'activités au centre des villages.

- **Point sur les délégations extérieures (SICTOM, ENJ, Jura Nordique, GTJ, PNR, ...)**

- ✓ Mme Liliane REGAD informe le conseil que l'évènement « Le réveil du lac » organisé par l'association de l'Abonde se déroulera du 14 au 17 février 2017 au bord du lac de Lamoura.
- ✓ M. Francis LESEUR explique que le SICTOM va organiser des collectes supplémentaires des déchets pendant les saisons touristiques (en février et en août).
- ✓ Mme Claire CRETIN présente les activités récentes développées par ENJ, à savoir :
 - Partenariat avec la Transjurassienne
 - Formation des pisteurs secouristes terminée
 - Dispositif Local d'Accompagnement auquel a fait appel l'association
 - Développement de la billetterie informatisée sur le nordique (en discussion avec le commissaire de massif)
- ✓ GTJ : Mme Claire CRETIN explique qu'il est maintenant possible de réserver son hébergement par internet.
Par ailleurs, la GTJ va organiser une fête de l'itinérance en mars 2018.
- ✓ Mme Evelyne GAY explique qu'elle a assisté à une réunion de la commission « architecture et patrimoine » au PNR au cours de laquelle un point a été fait sur le programme « LEADER ».

- ✓ M. Pierre-Albert VANDEL explique que l'édition 2017 de la Transjeune fut une belle réussite malgré le froid. Il remercie les acteurs, intervenants et bénévoles qui ont favorisé son succès.

En ce qui concerne la Trans'jurassienne, le parcours nominal n'est pas possible, ce qui va sans doute entraîner un recentrage de l'épreuve sur la Station des Rousses. De nombreuses télévisions seront présentes (TF1, l'équipe TV, France 3, ...).

M. Jean-Sébastien LACROIX informe le conseil que pour les vacances de février, la SOGESTAR va mettre en place une ouverture anticipée des 3 téléportés (Balancier, Jouvencelles, Serra) à 8h le matin en raison de l'offre réduite de pistes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h20.

Fait aux Rousses, le 6 février 2017



Le Président,

Bernard MAMET

Le Secrétaire,

Jean-Michel VANINI